



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme MAZUREK
M. Prima PUCA pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à M. Albert ALFANDARI

Absentes :

Mme Nathalie CHABLE
Mme Nathalie JULIAT
M. Christian MIGLIAVACCA
Mme Christine VISINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20241912-53 : programme de restauration de l'Eglise, fixation de la rémunération du maître d'œuvre et demande de subventions

La municipalité souhaite engager les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame de de l'Assomption, véritable joyau de notre patrimoine local.

Cet édifice classé monument historique doit être préservé alors que son état actuel n'est pas compatible avec sa conservation. Le cabinet d'architectes NASCA a rendu un diagnostic de l'état de l'édifice ainsi qu'un programme de restauration générale dont le montant total atteint 4.6 M€ HT.

Le détail des travaux est défini dans le programme de restauration et peut être synthétisé de la manière suivante :

1/ Montant prévisionnel définitif des travaux

	Marché	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Tranche Optionnelle 3	Réfection couverture clocher en tuiles plates (TO1)	PSE Restitution grille entrée porche (TF)	TOTAL L Marché + Variante + PSE
1 ECHAFAUDAGES - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE								
HT	3 037 333,75	445 053,09	726 087,75	1 161 867,53	704 325,38		360,00	3 037 693,75
tva 20,00	607 466,75	89 010,62	145 217,55	232 373,51	140 865,08		72,00	607 538,76
TTC	3 644 800,50	534 063,71	871 305,30	1 394 241,04	845 190,46		432,00	3 645 232,51
2 CHARPENTE								
HT	316 416,35	15 776,48	89 408,25	137 438,26	73 793,36			316 416,35
tva 20,00	63 283,27	3 155,30	17 881,65	27 487,65	14 758,67			63 283,27
TTC	379 699,62	18 931,78	107 289,90	164 925,91	88 552,03			379 699,62
3 COUVERTURE								
HT	530 364,26	28 159,23	117 935,70	234 907,40	149 361,93	1 774,90		532 139,16
tva 20,00	106 072,85	5 631,85	23 587,14	46 981,48	29 872,39	354,98		106 427,84
TTC	636 437,11	33 791,08	141 522,84	281 888,88	179 234,32	2 129,88		638 567,00
4 RESTAURATION DE SCULPTURE - SCULPTURE								
HT	180 143,75	52 020,00	91 550,00	23 685,00	12 888,75			180 143,75
tva 20,00	36 028,75	10 404,00	18 310,00	4 737,00	2 577,75			36 028,75
TTC	216 172,50	62 424,00	109 860,00	28 422,00	15 466,50			216 172,50
5 FERRONNERIE								
HT	85 844,72	7 533,97	22 800,00	25 505,75	30 005,00		22 196,61	108 041,33
tva 20,00	17 168,94	1 506,79	4 560,00	5 101,15	6 001,00		4 439,32	21 608,26
TTC	103 013,66	9 040,76	27 360,00	30 606,90	36 006,00		26 635,93	129 649,59
6 VITRAIL								
HT	283 919,33	4 407,46		180 087,45	99 424,42			283 919,33
tva 20,00	56 783,87	881,49		36 017,49	19 884,88			56 783,87
TTC	340 703,20	5 288,95		216 104,94	119 309,30			340 703,20
7 MENUISERIE								
HT	14 231,90	4 092,00	5 017,90	5 122,00				14 231,90
tva 20,00	2 846,38	818,40	1 003,58	1 024,40				2 846,38
TTC	17 078,28	4 910,40	6 021,48	6 146,40				17 078,28
8 ELECTRICITE								
HT	28 840,00		11 300,00	11 760,00	5 780,00			28 840,00
tva 20,00	5 768,00		2 260,00	2 352,00	1 156,00			5 768,00
TTC	34 608,00		13 560,00	14 112,00	6 936,00			34 608,00
9 PARATONNERRE - CAMPANAIRE - HORLOGE								
HT	86 957,50		54 407,50	1 425,00	31 125,00			86 957,50
tva 20,00	17 391,50		10 881,50	285,00	6 225,00			17 391,50
TTC	104 349,00		65 289,00	1 710,00	37 350,00			104 349,00
MONTANT TOTAL MARCHE								
HT	4 564 051,56	557 042,23	1 118 507,10	1 781 798,39	1 106 703,84	1 774,90	22 556,61	4 588 383,07
TVA	912 810,31	111 408,45	223 701,42	356 359,68	221 340,77	354,98	4 511,32	917 676,63
TTC	5 476 861,87	668 450,68	1 342 208,52	2 138 158,07	1 328 044,61	2 129,88	27 067,93	5 506 059,70

2/ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre : fixation du montant de rémunération définitif

Il convient d'ajouter les montants des honoraires de maîtrise d'œuvre à cette estimation des travaux qui étaient estimés à 10.5% du montant total des travaux, soit 503 518.80 € TTC selon le montant prévisionnel provisoire des travaux qui s'établissait à 4 795 417.19 € HT.

Le montant prévisionnel définitif des travaux s'élève désormais à 4 588 383.07 HT. Il a été proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre de diminuer le taux de rémunération à 10.00 % du montant des travaux, soit 458 838.3 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit que le montant des honoraires soit établi sur le coût prévisionnel définitif des travaux et soit ainsi fixé par un avenant.

3/ Demandes de subvention : plan de financement

Ce programme comprend quatre tranches, présentées à l'autorité de gestion du patrimoine classé, la Direction Régional des Affaires Culturelles, qui a présenté un avis favorable.

Compte tenu du montant élevé du programme de travaux, il est suggéré de réaliser en plusieurs étapes la restauration. Les engagements des différents partenaires financiers possibles pour la restauration du patrimoine peuvent laisser espérer un niveau élevé de subventions affectées au projet.

Préalablement à ces opérations de travaux, la Commune a obtenu une autorisation de travaux le 30 octobre 2024 et pu poursuivre la réalisation des études pré opérationnelles.

Les différents financeurs ne participent pas de la même manière aux études, ainsi seul le Département du Val d'Oise serait amené à accompagner la commune pour le financement des études d'avant-projet et pré opérationnelles. La Direction des Affaires Culturelles et la Région Ile de France ne participent qu'aux missions de maîtrise d'œuvre en phase travaux.

Afin de pouvoir supporter les coûts de restauration induits et obtenir l'accompagnement des financeurs il est proposé de :

- réaliser les études de l'ensemble des différentes tranches de l'opération,
- lancer les marché de travaux sur l'ensemble des tranches
- réaliser les travaux de la tranche ferme phases du programme de restauration sous réserve d'obtenir les financements des différents partenaires :

Le cout total des études et des travaux de la tranche ferme serait de 660 178 .66 € HT avec un niveau de financement attendu de 485 709.41 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant l'intérêt majeur de conduire les opérations de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption,

Considérant le montant des travaux de restauration décomposé en quatre tranches issues de l'Avant-Projet Définitif,

Considérant la rémunération de la maîtrise d'œuvre qu'il convient de fixer définitivement avant de lancer les marchés de travaux et de conduire les opérations de restauration,

Considérant que ces travaux seront réalisés par tranche et le démarrage de chacune des tranches dépendra du niveau de financement obtenu de la part des partenaires financiers,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (25 voix POUR dont 6 pouvoirs),

APPROUVE le projet de travaux et le montant prévisionnel définitif des travaux établis par le cabinet de maîtrise d'œuvre, soit 4 588 383,07 € HT

PRECISE que le programme des travaux sera conduit sur une durée compatible avec les capacités financières de la commune soit un étalement de l'opération sur une dizaine d'années.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de fixation du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre, établi à 10% du montant des travaux,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant Estimatif		Taux	Prévisionnel
Maîtrise d'Œuvre - études pré opérationnelle	77 151,85 €	Etat (DRAC)	35,00 %	205 107,76 €
Maitrise d'œuvre - suivi opérationnel	28 979,94 €	Département	25,00 %	165 793,51 €
Travaux tranche ferme	557 042,23 €	Région	20,00 %	117 204,43 €
		Sous total subventions	73,60 %	488 105,70 €
		Autofinancement (mini 10%)	26,40 %	175 068,32 €
TOTAL HT	663 174,02 €			663 174,02 €


DECIDE de solliciter une subvention au meilleur taux auprès de l'Etat et plus particulièrement de la Direction des Affaires Culturelles, de la Région Ile de France et du Département du Val d'Oise pour réaliser les études et les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption selon le plan de financement proposé,

DIT que la commune de Champagne-sur-Oise s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Champagne sur Oise, le 20 décembre 2024

Le Maire,

 Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 13/12/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

Dont Pouvoirs : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »